

# Les préparations naturelles en arboriculture bio : soigner les arbres fruitiers par les plantes

## Objectifs

S'approprier la législation quant à la fabrication, la vente, l'utilisation et la communication des préparations naturelles, maîtriser la diversité des préparations naturelles, leurs modes d'action, les modalités d'application

## Enjeux

Les agriculteurs engagés en agriculture biologique disposent de peu de produits phytosanitaires autorisés pour assurer le bon état sanitaire de leurs cultures. De plus, la fertilisation organique est complexe à ajuster aux besoins nutritionnels des cultures. Ces deux principales contraintes de la production biologique peuvent être appréhendées en considérant le recours à des préparations naturelles à base de plantes (purins, décoctions, tisanes, etc...). Ces préparations peuvent être produites sur l'exploitation ou achetées.

## Contenu

J1 en salle

- réglementation sur les préparations naturelles peu préoccupantes,
- normes des engrais foliaires,
- législations sur les préparations naturelles réalisées à la ferme
- recettes de fabrication (décoction, fermentation, tisanes),
- utilisations et modalités d'application (dilution, emploi en foliaire ou au sol, point de vigilance)

J2

- flore utilisable dans les préparations : consoude, oignon, ortie, fougère...; leurs usages et de leur mode d'action
  - matériel de fabrication (cuve, tamis, filtre)
  - matériel d'application des préparations naturelles (pulvérisation/poudrage)
- Présentation de la flore utilisée dans les préparations :
- mise en culture (consoude, oignon, plantes aromatiques et médicinales...),
  - cueillette sauvage de la flore spontanée (ortie, prêle, fougère...)
- Préparation d'un purin comme exercice de mise en application des informations acquises (récolte des plantes, utilisation du matériel de fabrication et d'application)

## Dates, lieux et intervenants

**25 oct 2016**

09:00 - 17:00 (7hrs)

Lycée Privé des Techniques Agricoles Horticoles Gérard Augé (agronome - Soins des plantes)  
Paysagères de Gignac, route de Pézenas  
34150 Gignac

**27 oct 2016**

09:00 - 17:00

30250 Sommières

Gérard Augé (agronome - Soins des plantes)

## Financier(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

--

Code postal : \_\_\_\_\_

----

Commune \_\_\_\_\_

--

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 2 jour(s)

**Date limite d'inscription** 18/10/2016

## Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

## Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

**Taux de satisfaction :** %

repas tiré du sac



**Modalités d'accès :**

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_\_  
-----

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))